

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Déclaration de Maladie

M22- N° 004769

141275

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3410 Société : R AM

Actif  Pensionné  Autre :

Nom & Prénom : ZOUFI M'HAMED

Date de naissance : 03/02/1960

Adresse : 24 Rue des Tabors Casablanca

Tél. : 06.61.181840 Total des frais engagés : 345,70 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Mehannoud TAHA  
Spécialiste en médecine  
physique et réadaptation  
6, Rue Ahmed Naciri, Casablanca  
Tel: 05.22.88.99.94

Date de consultation : 08/12/2022

Nom et prénom du malade : M. ZOUFI M'Hamed Age:

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Contre-échue musculaire

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

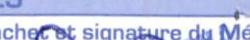
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le 08/12/2022 Le : 08/12/2022

Signature de l'adhérent :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
le 08/12/22	ca		300,- dh	 <i>Dr. Ahmed Nacir Gahbiche</i> Spécialiste en médecine physique et réadaptation 6 Rue Ahmed Nacir 05220 Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Chèque du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <p>Chèque du Pharmacien ou du Fournisseur</p> <p>Pharmacie MIRABEL</p> <p>Address: 5 Avenue Sidi Mouloud Dabouz en Pharr 2 Rue des Fourques B.P. 41 Bourgoin Jallieu Tel.: 04 75 23-11-18 Fax: 04 75 23-11-18</p>	8/12/22	45,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES					
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.					
<b>Important :</b> Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.					
	SOINS DENTAIRES		Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
					COEFFICIENT DES TRAVAUX  MONTANTS DES SOINS  DEBUT D'EXECUTION  FIN D'EXECUTION
		O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	
		H 25533412 21433552 00000000 00000000 D            G 00000000 00000000 35533411 11433553 B			
		<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
<b>VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS</b>					
<b>VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION</b>					

# عيادة الطب الفيزيائي و التأهيل - الطب الرياضي

Cabinet de médecine physique et de réadaptation - médecine du Sport

**Dr. Mohammed TAHAA**

Spécialiste

Diplômé de la faculté de médecine  
de Lille II (FRANCE)

**الدكتور محمد طه**

اختصاصي

خريج كلية الطب بليل II (فرنسا)

Case le 08/12/2022

M. ZOUIFI M'Hamed

45,70

Coltrax :

2 cp le matin )  
2 cp le soir ) x 3j

45,70

Doctor Mohammed TAHAA  
Spécialiste en médecine  
physique et réadaptation  
6, Rue Ahmed Nassef Casablanca  
Tél : 05 22 99 41 43